Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04 FEV. 2026
ID : 001-210103602-20260203-2026_06-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 03 Février 2026

En exercice : 18	*L'an deux mille vingt-six et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 13 **Votants : 17**	**Présents :** Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX, Franck LECERF **Absents excusés :** Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Cécile MAGNIN (procuration à Leila MANET), Elody BULLIARD (procuration à Frédéric LEGER), Nicolas PIDOUX (procuration à Laurent IMBERTI) **Absents :** Adeline SIBELLE
Secrétaire de séance :	Emmanuelle LAURE

2026_06 - Objet : Prise en charge de la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) de l'agent BEL Aurélie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par l'agent BEL Aurélie dans le cadre de la formation BAFA.

Suite à cette demande, monsieur le Maire propose de prendre en charge le coût total de cette formation qui est de 430.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge totale de la formation BAFA de l'agent BEL Aurélie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-de-GONVILLE (Ain)